

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026-107

PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A MADAME LAETITIA MARTINO, 6^{ème} ADJOINTE

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL20260320_02 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL20260320_04 en date du 20 mars 2026 fixant le montant des indemnités des élus ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL20260320_05 en date du 20 mars 2026 de majoration des indemnités de fonction des élus municipaux ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Laëtitia MARTINO, en qualité de 6^{ème} adjointe en date du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité de fixer la liste des délégations conférées aux adjoints pour la bonne marche des affaires communales,

ARRETE

Article 1 : Madame Laëtitia MARTINO, sixième adjointe, est déléguée, sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les affaires relatives à l'enfance et la jeunesse pour lesquelles elle est habilitée à signer tous les documents.

Article 2 : Madame Laëtitia MARTINO, percevra mensuellement une indemnité égale à 18.10% de l'indice brut terminal de la fonction publique, majorée de 15%.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 avenue du Général de Gaulle case postale 8630 77008 Melun Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : L'Ampliation du présent arrêté sera affichée à la porte de la Mairie, publiée au Recueil des Actes Administratifs et adressée à :

- à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- à Madame la trésorière publique de Coulommiers ;
- à Madame Laëtitia MARTINO.

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 25 mars 2026

La 6^{ème} adjointe,
Laëtitia MARTINO



Le Maire,
Patrick ROSSILLI

